

## EVALFRI – Revalorisations salariales

# Donner la priorité à la revalorisation des cadres ? Le Conseil d'Etat fait fausse route !

Aligner les résultats comptables positifs, c'est une constante à l'Etat de Fribourg. Les comptes 2022 ont, pourtant, quelque chose de particulier : cela faisait longtemps que le « bénéfice » n'avait été aussi élevé : 192 millions de francs, avant attribution aux fonds et provisions. La fortune, elle, croît de plus de 7%, passant de 793 millions de francs à 857 millions de francs !

### Austérité budgétaire

Un tel résultat ne peut être atteint que grâce à une austérité budgétaire de tous les instants, dont le personnel – et les usagers/-ères – sont les victimes. En 2022, les dépenses en matière de personnel ont été inférieures au budget ; la part des charges de personnel dans les charges de fonctionnement totales a diminué ; la croissance en matière de postes de travail est infime dans l'administration cantonale (+4,8 postes), alors que de nombreux services croulent sous le travail. Rien qu'au Service de l'enfance et de la jeunesse (SEJ), il faudrait créer une vingtaine de postes de travail pour que la charge de travail soit supportable !

### Revalorisations salariales nécessaires

Ces excédents comptables doivent être utilisés pour améliorer les conditions de travail et de salaires du personnel du service public et parapublic fribourgeois. De nombreuses demandes de revalorisations salariales ont été adressées, au cours des dernières années, au gouvernement.

Or, ces demandes de revalorisations salariales stagnent sur la pile de dossiers de la Commission d'évaluation des fonctions (CEF) durant des années ! Ainsi, la demande de revalorisation salariale pour les infirmiers/-ières, les ASSC et les sages-femmes a été déposée le 14 juin 2019... il y a 4 ans ! Celle des TRM a été transmise en janvier 2020, soit il y a trois ans. On pourrait encore citer les gardes-faunes (septembre 2020) ou les assistant-e-s sociaux/-iales éducatifs/-ives (ASE ; dépôt de la demande en octobre 2019).

### Un droit nié

Or, demander la revalorisation salariale d'une profession qui a évolué, ou dont les exigences de formation se sont accrues, est un droit, qui est prévu dans un Règlement adopté par le Conseil d'Etat (Règlement du 11 juin 1991 relatif à la procédure d'évaluation et de classification des fonctions du personnel de l'Etat, en particulier articles 8 et ss.). Or, prévoir des délais aussi longs, c'est réduire ce droit à néant. Quel est le sens d'attendre 4 ou 5 ans (dans le meilleur des cas...) avant

d'obtenir une décision, suite au dépôt d'une demande argumentée ?

### Prioriser les cadres ? Une aberration...

Dans ce contexte, la décision du Service du personnel et d'organisation (SPO) de prioriser l'évaluation des cadres intermédiaires (procédure dite « EPOCA ») apparaît comme une véritable aberration. Comment justifier que la priorité soit donnée à la revalorisation salariale des cadres, alors même que, dans le secteur de la santé, nous sommes confronté-e-s à une urgence majeure : pénurie de personnel, nombreux départs au sein des professions de santé, discrimination salariale évidente (voir pp. 5 et 6) ? Ou que d'autres professions, avec des arguments fondés, ont demandé une revalorisation de leur salaire depuis des années (gardes-faunes, ASE...).

### Le gouvernement doit fixer de nouvelles priorités

Dans ce contexte, le rôle du Conseil d'Etat est de fixer de nouvelles priorités correspondant aux besoins prioritaires : en particulier, l'année 2023 doit être celle durant laquelle la discrimination dont font l'objet des professions de la santé est corrigée ! Cela implique que l'ensemble des fonctions de niveau HES soient colloquées – au moins ! – en classe de salaire 18. Les ASSC doivent obtenir la classe de salaire 12. Et les autres fonctions apparentées doivent aussi être revalorisées.

Quant au fonctionnement de la Commission d'évaluation des fonctions (CEF), il doit être revu. En particulier, il faut prévoir un délai maximal pour qu'une réponse soit donnée lorsqu'une demande de revalorisation salariale – fondée et objective – est déposée : au maximum deux ans.



# Grève féministe : Organisons-nous !



Le 14 juin 2023 avance à grands pas, l'heure est à l'organisation !

Retrouvez toutes les informations utiles sur la page de la campagne fribourgeoise et romande.

## Nos revendications

Les revendications du SSP pour la grève féministe du 14 juin 2023 ont été remises au Conseil d'Etat. Nous attendons une ouverture de négociation sur les points suivants :

- **0% d'inégalités salariales** à l'Etat de Fribourg.
- **Un salaire minimum** de CHF 4'500 bruts par mois.
- **La revalorisation salariale** des professions de la santé.
- La revalorisation des **indemnités pour les horaires spéciaux**.
- **Un congé parental** de 1 an.
- L'attribution de tous les échelons salariaux **en cas d'arrêt pour prise en charge d'enfants**.
- La création d'un **service public de la petite enfance**.
- **La ré-internalisation** des services privatisés.
- **La diminution du temps de travail** sans perte de salaire.
- La création d'un **observatoire des violences et du harcèlement**.
- La mise à disposition de **protections hygiéniques gratuites**.



Pour plus d'informations :

## Comment s'organiser ?

### • Organisez des assemblées sur vos lieux de travail – adoptez les revendications

Discutez des revendications du SSP, adoptez-les ou éditez-en des nouvelles. Le SSP est à disposition pour participer et organiser ces assemblées.

### • Organisez la mobilisation du 14 juin.

Prenez contact avec le SSP, dans tous les cas si vous prévoyez des arrêts de travail.

La Grève féministe peut prendre de nombreuses formes :

- Arrêts de travail.
- Piquet de grève durant la journée.
- Arrêt de certaines tâches.
- Pauses prolongées.
- Visibilité dans l'institution / le service (stand, pancartes, rdv...).
- Faire de l'égalité un sujet (exposition, conférence, table ronde).
- Repas commun, pique-nique de l'égalité.
- Porter le matériel de manière visible (badges, tshirt, autocollant).

## Programme du 14 juin

### • 10h46: Rentes inférieures, l'heure de la colère

En 2022, le Conseil fédéral a publié un rapport sur le GEOG, ou écart global de revenu du travail. Selon le GEOG, l'écart des rentes entre les hommes et les femmes est de **34,6%**.

### • 13h33: Marre de travailler gratos?

Croisons les bras ! Selon le GEOG, pour toutes les heures de travail accomplies pendant la vie active, le revenu des femmes est de **43%** inférieur à celui des hommes. Le calcul comprend l'inégalité salariale, la différence des taux d'activité (temps partiel) et l'évolution de l'insertion sur le marché professionnel. Le rapport ne prend pas en compte le travail non-rémunéré.

### • 15h24: L'égalité stagne, arrêtons tout!

En 2020 l'écart salarial moyen était toujours de 18%. 15h24 symbolise le moment à partir duquel, sur la base d'une journée de travail de 8 heures et d'un plein temps, les salariées ne sont plus payées. Arrêtons tout à 15h24 et rejoignons la mobilisation à la Place Pythonne à Fribourg !

### • Fin de journée

Cortège unitaire, au départ de la Place Pythonne.

## Matériel

Le SSP a un grand nombre de badges, flyers, autocollants, drapeaux et brochures d'information à distribuer pour organiser la mobilisation. Prenez contact avec nous pour en obtenir. Prenez contact avec le SSP ou retrouvez-nous le lundi 1<sup>er</sup> mai à 17h00 à la Place de l'Hôtel de Ville à Fribourg, nous y distribuerons tout le matériel nécessaire à l'organisation du 14 juin !

# LUNDI 1<sup>ER</sup> MAI 2023



FRIBOURG  
PLACE DE  
L'HÔTEL DE VILLE  
MOBILISONS-NOUS !

17H  
STANDS

18H  
MANIFESTATION

# MONTAG 1. MAI 2023



FREIBURG  
RATHAUSPLATZ  
MOBILISIEREN WIR  
UNS !

17H  
STÄNDE  
18H  
DEMO



## Reconnaissance de la pénibilité et des salaires, maintenant !

# Pétition – Métiers de la santé Reconnaissance de la pénibilité et revalorisation des salaires : maintenant !

Les hôpitaux publics sont au bord de l'effondrement, le personnel sous pression et la pénurie s'accroît. Il est temps d'améliorer les conditions de travail et de salaires du personnel de santé. A Fribourg, des négociations sont prévues en 2023 avec le Conseil d'Etat sur la reconnaissance de la pénibilité du travail (nouvel article 116a LPers). Voici nos 4 propositions :

- Des salaires adéquats** : il faut rémunérer correctement les professions de santé, actuellement sous-payées. Les fonctions HES doivent obtenir – au moins ! – la classe de salaire 18. Les autres professions de santé et de la logistique doivent aussi être revalorisées d'une ou deux classes(s).
- Travail de nuit** : l'indemnisation du travail de nuit doit être améliorée. Comme au CHUV, il faut des indemnités en temps de 20% de 20h00 à 6h00. Les salarié-e-s de plus de 50 ans doivent en être dispensé-e-s.
- Diminuer le temps de travail** : pour reconnaître la pénibilité des horaires irréguliers et à rallonge, des temps de repos supplémentaires doivent être octroyés. Comme le groupe Siloah à Berne ou l'Hôpital GZO à Wetzikon l'ont fait (rémunération à 100% ; travail à 90%), le temps de travail doit être diminué.
- Retraite anticipée** : comme pour les agent-e-s de la force publique, il faut prévoir des conditions de retraite anticipée, dès 60 ans.

**Par la présente, nous demandons au Conseil d'Etat d'intégrer ces 4 points aux négociations qui vous s'ouvrent sur la reconnaissance de la pénibilité !**

NOM	PRENOM	ETABLISSEMENT	SERVICE	MAIL / TEL	SIGNATURE



## Anerkennung der Beschwerlichkeit und Entlohnung – jetzt

# Berufe im Gesundheitswesen Anerkennung der Beschwerlichkeit und Entlohnung: jetzt!

Die öffentlichen Spitäler stehen vor dem Zusammenbruch, das Personal steht unter Druck, der Mangel an Personal wird immer größer. Es ist an der Zeit die Arbeitsbedingungen und Löhne des Gesundheitspersonals zu verbessern. In Fribourg sind für 2023 Verhandlungen mit dem Staatsrat über die Anerkennung der Beschwerlichkeit (neuer Artikel 116a StPG) vorgesehen. Hier unsere 4 Vorschläge:

- Angemessene Löhne**: Es ist Zeit, die derzeit unterbezahlten Gesundheitsberufe angemessen zu entlohnen. Berufe auf Fachhochschulniveau müssen – mindestens! – die Lohnklasse 18 erhalten. Die anderen Gesundheitsberufe und in der Logistik müssen ebenfalls um eine oder zwei Klasse(n) aufgewertet werden.
- Nachtarbeit**: Die Entschädigung für Nachtarbeit muss verbessert werden. Wie im CHUV braucht es Zeitzuschläge von 20% von 20:00 bis 6:00 Uhr. Arbeitnehmer/innen über 50 Jahre müssen davon befreit werden.
- Arbeitszeit reduzieren**: Um die Beschwerlichkeit unregelmäßiger und langer Arbeitszeiten anzuerkennen, müssen zusätzliche Ruhezeiten gewährt werden. Wie die Siloah-Gruppe in Bern oder das GZO-Spital in Wetzikon es vorgemacht haben (Bezahlung 100%; Arbeit 90%), muss die Arbeitszeit verkürzt werden.
- Frühpensionierung**: Wie bei den mit Polizeibefugnissen Beamt-inne-n müssen die Bedingungen für eine Frühpensionierung ab 60 Jahren geschaffen werden.

**Hiermit fordern wir den Staatsrat auf, diese vier Punkte in die Verhandlungen über die Anerkennung der Beschwerlichkeit aufzunehmen!**

NAME	VORNAME	INSTITUTION	ABTEILUNG	MAIL / TEL	UNTERSCHRIFT



Infirmiers/-ières, ASSC, TRM, sages-femmes... mettons un terme à une vraie discrimination salariale !

**Lundi 1<sup>er</sup> mai – Place de l'Hôtel de Ville (Fribourg)**

Dès 17h00 ; prise de parole, témoignages. – Remise symbolique de la pétition aux autorités.

## **18h00 – MANIFESTATION POUR LA REVALORISATION SALARIALE DES PROFESSIONS DE SANTÉ**

### **LE CHIFFRE : 18,37**

*La conversion en classe de la fonction d'infirmier/-ière en... 2009, plus de 10 ans  
avant la pandémie de Covid-19 !*

*Les sages-femmes, elles, avaient obtenu une conversion en classe de 18,31 et les TRM un nombre de points  
permettant l'octroi de la classe 18.*

Le personnel de santé – infirmiers/-ières, ASSC, TRM, sages-femmes, etc. – fait l'objet d'une sous-évaluation salariale inacceptable. Ils/elles sont en classe de salaire 17, alors que toutes les autres professions de niveau HES, à l'Etat de Fribourg, sont en classe 18 au moins. Par rapport à des professions comparables – par exemple ingénieur – **cela représente jusqu'à 1'000 francs de moins par mois !** Les ASSC, qui ont des responsabilités accrues, sont également discriminées.

**Vous n'avez pas encore signé la pétition ? Alors faites-le de toute urgence (voir verso).**

---

Pflegefachfrauen/-männer, FAGE, Röntgentechniker-inne-n, Hebammen... es ist an der Zeit, eine  
echte Lohndiskriminierung zu beenden !

**Montag, 1. Mai – Rathausplatz (Freiburg)**

*Ab 17 : 00 Uhr : Redebeiträge, Zeugenaussagen. – Symbolische Übergabe der Petition an die Behörden.*

## **18:00 Uhr – DEMONSTRATION FÜR DIE ENTLOHNUNG DER BERUFE DES GE- SUNDHEITSWESENS**

### **DIE ZAHL : 18,37**

*Die Klassenumwandlung der Pflegefachfrauen/-männer im Jahr... 2009, mehr als 10 Jahre vor der Covid-19-Pandemie!  
Die Hebammen hatten eine Klassenumwandlung von 18,31 erreicht und die Röntgentechniker-inne-n hatten eine Punktzahl, die eine  
Klassenumwandlung von 18 ermöglichte.*

Das Gesundheitspersonal – Pflegefachfrauen/-männer, FAGE, Röntgentechniker-inne-n, Hebammen etc. – wird bei der Entlohnung inakzeptabel unterbewertet. Sie befinden sich in Lohnklasse 17, während alle anderen Berufe auf Fachhochschulniveau im Staat Freiburg mindestens in Lohnklasse 18 eingestuft sind. Im Vergleich zu vergleichbaren Berufen – z.B. Ingenieur – **bedeutet dies bis zu 1'000 Franken weniger pro Monat!** Auch die FAGE, die mehr Verantwortung trägt, werden diskriminiert.

**Sie haben die Petition noch nicht unterzeichnet ? Dann tun Sie dies dringend (s. verso).**